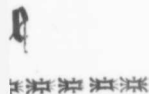


en casquettes,
nne, à l'euro-
reux ; ces der-
int eux aussi,
tous les Reli-
icains blancs,
prêtres armé-
onnaires latins
aube, à midi,
anches, races
yssins, Syria-
ogivale, sans

ERAO (1),
Saint François.



S. Père vient
uantenaire de
onception. Sa
qu'il faut tout
point de voie
proclamation
ssant pour la
e. Marie sera,
le regardera

d'un Jubilé
erain Pontife.
liocèses l'épo-
cider avec les
es pour avoir

part à ce bienfait : Pour les fidèles résidant hors de Rome il est nécessaire de visiter trois fois l'église désignée par l'autorité épiscopale et d'y prier pendant quelque temps aux intentions du Souverain Pontife. Un jeûne comportant l'abstinence est encore requis pendant le temps fixé pour le Jubilé. Enfin sont exigées la confession et la communion. Des pouvoirs sont donnés aux confesseurs pour dispenser ou commuer les œuvres prescrites, si leur accomplissement était impossible.

Les Indulgences des Tertiaires réguliers. — La Sacrée Congrégation des Indulgences et des Reliques a décidé le 18 août 1903 que tous les Tertiaires vivant en communauté et faisant des vœux simples auront part aux Indulgences accordées directement au Premier et au Second Ordre dont ils dépendent, pourvu toutefois que ces Tiers-Ordres soient légitimement affiliés aux dits Ordres. Le Souverain Pontife Pie X, en confirmant cette décision, a étendu cette communication aux Indulgences accordées en faveur des églises des Premier et Second Ordres. Quant aux Indulgences accordées autrefois directement à ces Tertiaires, elles n'appartiendront plus qu'aux Tertiaires vivant dans le monde.

Missionnaires. — Pendant l'année 1903, quarante religieux sont morts dans nos missions et sont allés recevoir la récompense de leurs travaux. 112 Frères-Mineurs ont quitté leurs provinces pour aller se dévouer à leur place à l'accroissement de la vigne du Seigneur. La Terre-Sainte, ce joyau confié à l'Ordre Séraphique, a vu avec joie 44 religieux, venir travailler à la conquête des âmes là où le Christ lui-même a semé la parole évangélique.

La Diffusion de l'Evangile. — Il y a peu de temps, le Saint-Père recevait les membres de la Société de Saint Jérôme qui se dévouent à la diffusion de l'Evangile. Le Souverain Pontife les a encouragés dans leur œuvre de propagande en insistant sur les avantages, pour la foi, de la lecture de l'Evangile. Cette lecture, disait Pie X, offre les plus précieux enseignements aux fidèles de toute classe et de toute condition ; mais elle est surtout utile au peuple. La Société de Saint Jérôme a, depuis 2 ans, distribué 219.000 exemplaires de l'Evangile. Ajoutons que Sa Sainteté a concédé à tous les membres de la Société une indulgence plénière le jour de saint Jérôme et une autre de 300 jours à chaque fête des 4 Evangélistes.

Le Prix de Lord Bray. — Un catholique anglais lord Bray, vient d'instituer un prix annuel de 2.900 francs qui devra être remis